



En exercice : 58

Présents : 47

Votants : 49

Séance du 23 septembre 2024

Le Vingt-Trois septembre Deux Mille Vingt-Quatre à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

légalement convoqués le 17 septembre 2024, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon,

sous la Présidence

de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	DESHOMMES Catherine, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire,
MÉE	/
MÉRAL	GARBE Pascale, titulaire
NIAFLES	GIBOIRE Jean-Paul, suppléant
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	/
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), BANNIER Géraldine (Courbeville), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), CHAMARET Richard (Méral), GENDRY Daniel (Niafles), DE FARCY DE PONTFARCY Christine (Quelaines-st-Gault), BOURBON Aristide (St Martin-du-Limet).

Étaient absents : VALLÉE Jacky (Chérancé), HAMARD Benoît (Craon), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), BAHIER Alain (Mée).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Aristide BOURDON a donné pouvoir à Jean-Eudes GAUBERT

Christine DE FARCY DE PONTFARCY a donné pouvoir à Laurent LEFÈVRE

Secrétaire de Séance : Élu M. Gérard LECOT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2024-09/390 : ÉCONOMIE



COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 23 septembre 2024

OBJET 2024-09/390 : ÉCONOMIE

ZA DE LA PÉPINIÈRE À CRAON – CHANGEMENT DES CANDÉLABRES - Annexes

M. **Christophe LANGOUËT**, Président, indique au Conseil Communautaire qu'une étude a été menée par Territoire d'Énergie Mayenne sur le remplacement des candélabres sur les zones d'activité d'intérêt communautaire.

Pour la ZA de la Pépinière à Craon, Territoire d'Énergie Mayenne préconise le remplacement de 63 candélabres à éclairage en sodium par de l'éclairage en LED et propose à la Communauté de communes de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Éclairage public

Estimation HT des travaux EP	Subvention de Territoire d'énergie Mayenne	Maitrise d'œuvre	Participation de la CCPC
57 225 €	14 306.25 €	3 433.50 €	46 352.25 € <i>(42 918.75€ de travaux + 3 433.50€ de frais MOE)</i>

Territoire d'Énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT, ainsi que les frais de maitrise d'œuvre, constituent la participation à charge de la Communauté de communes.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par le Territoire d'Énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Communauté de communes.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues pourra être demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération, suite à la réception des travaux. Le versement de celui-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

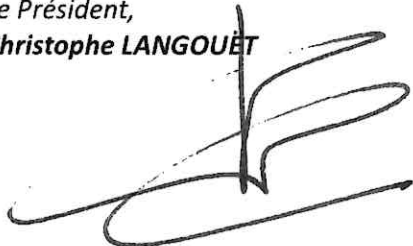
Considérant l'avis favorable de la commission Economie-Emploi-Agriculture-THD du 3 Septembre 2024,
Considérant l'avis favorable du bureau du 2 septembre 2024,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
À l'unanimité (49 VOTANTS)

- ⇒ **APPROUVE** le projet et contribuer aux financements proposés par Territoire Énergie Mayenne,
- ⇒ **INSCRIT** les crédits budgétaires correspondants,
- ⇒ **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce projet.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 30 septembre 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,
Christophe LANGOUËT



Le secrétaire de séance,
Gérard LECOT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20240923-DELIB202409390-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2024

Publication : 04/10/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

